

ACTUS!

cadre de vie vie locale

Décembre 2025
vertlepetit.fr



UTILE

Collecte des déchets : calendrier 2026



Le calendrier de collecte des déchets pour l'année 2026 est désormais disponible.

Il peut être consulté :

- **en ligne**, sur valessonne.fr, le site internet de la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) ;
- **en version papier**, à l'accueil de **la mairie**, aux horaires habituels d'ouverture.

Ce document permet à chacun d'anticiper les jours de collecte et de faciliter l'organisation au quotidien.

jedonnemonavis@vertlepetit.fr

Nouveau plan de circulation : les Vertois se sont exprimés

Depuis le 4 septembre, l'adresse [email jedonnemonavis@vertlepetit.fr](mailto:jedonnemonavis@vertlepetit.fr) invite les Vertois à contribuer afin d'affiner les aménagements au plus près de l'usage réel, suite au nouveau plan de circulation.

Davantage de passages rue de Gaulle et ruelle Pichot
« La circulation accrue dans la ruelle Pichot et la rue du Général de Gaulle engendre des nuisances. »

Des trottoirs sécurisés
« La circulation à double sens ne permettait pas aux piétons de marcher sur les trottoirs en toute sécurité, car nous étions souvent frôlés par les voitures, voir parfois par un bus ou un camion. »

Plus de sécurité constatée
« Pour les enfants de l'école primaire, la sécurité est, je pense, beaucoup plus renforcée. »

Un centre-bourg plus agréable
« De manière plus générale, c'est beaucoup plus agréable de se promener à pied vers le centre ville avec un vrai espace pour les piétons et moins de passage en voiture. »

Moins de croisements de véhicules lourds dans les rues étroites
« Ne plus croiser de +3,5 tonnes, c'est un vrai confort. »

Des chauffeurs "serains"
« Je suis chauffeur de bus et quel bonheur de traverser Vert-le-Petit sans le risque de croiser un autre véhicule de plus de 3.5 T. Très bonne idée. »

Un temps de trajet rallongé depuis Intermarché
« Le sens unique, s'il contraint le transit, a pour effet d'allonger les trajets et de créer des détours pour la circulation locale. »

La fin des bouchons du matin rue de la Liberté
« Les embouteillages ont disparu. »

Les actions communales faisant suite aux contributions des Vertois

Depuis le 28 août dernier, la rue du général Leclerc est en sens unique. Ce nouveau sens de circulation répond à l'obligation légale de circuler sur la voie publique en toute sécurité pour tous, notamment les enfants, les seniors, les personnes à mobilité réduite.

Cette modification est régie par la "loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées" et permettre l'accessibilité pour tous*.

Les ajustements retenus à ce jour :



TOUTE LA VILLE À 30 KM/H

Arrêté municipal permanent n°2025-105 du 12/11/2025 portant instauration d'une limitation de vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la commune".



LE RESPECT DE LA VITESSE ET DE LA SIGNALISATION

Installation d'un radar pédagogique, Déploiement de caméras de verbalisation



LA CIRCULATION AVENUE DE GAULLE

Mise en place de nouveaux panneaux « Stop » et création de nouvelles priorités à droite pour ralentir le flux.



LA CRÉATION DE PASSAGES PIÉTONS

Ces 5 nouveaux "équipements" sont actuellement en cours de réalisation et seront à découvrir rue du Général Leclerc (3) et rue de la Ferme (2).



L'ATTRACTIVITÉ DU CENTRE-BOURG & DES COMMERCES

Signalétique renforcée vers les commerces, Création de 10 places de stationnement "zone bleue" afin de favoriser la rotation des véhicules.



Retrouvez la synthèse des contributions en flashant le QR code

*source : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00000809647>

La parcelle du "Bois Galon", un projet en cours d'instruction

Suite à de nombreux échanges entre l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (actuel propriétaire de la parcelle du "Bois Galon") et Essonne Habitat, l'Office Public de l'Habitat, la plus grande partie du terrain restera en zone de compensation non constructible.

En 2016, la propriété de madame Galon a fait l'objet d'une succession avec un projet de division.

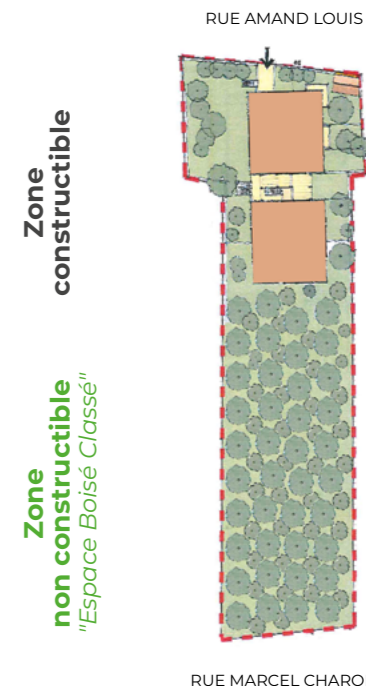
La municipalité a exercé son droit de préemption avec le projet de créer un passage entre la rue Amand Louis et la rue Marcel Charon vers le gymnase, la rue de la tournelle n'ayant pas de trottoir.

Elle a proposé que l'EPFIF achète le terrain au prix de 500 000 €, afin que la collectivité n'engage pas ses fonds propres.

Un promoteur prévoyait un aménagement de voirie et des logements. Celui-ci a été annulé pour prolonger une étude faune et flore.

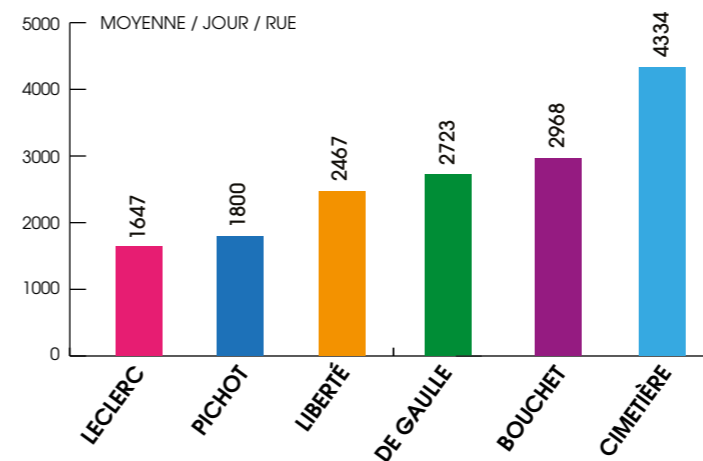
Aujourd'hui, le terrain appartient toujours à l'EPFIF et non à la municipalité. Un compromis a été trouvé entre la ville et l'EPFIF pour conserver le bois et construire à la place de l'ancienne maison. Cette bâtisse s'effondre, elle doit être démolie.

La commune ne finance rien.



Comptages de véhicules

Du 3 au 10 novembre 2025, un comptage des véhicules a été réalisé sur les principaux axes de la commune, afin d'objectiver l'importance de la circulation dans notre village.*



D'après les données recueillies, les deux entrées du village (Bouchet et cimetière) sont très sollicitées. Les moments de la journée où la circulation est la plus dense sont clairement identifiés.

Ils correspondent logiquement à deux flux de trafic coïncidant avec des déplacements professionnels et/ou scolaires :

- Le matin, entre 7h et 9h, notamment sur la ruelle Pichot et l'avenue de Gaulle.
- En fin de journée, de 16h à 20h, la pression se déplace vers les rues de la Liberté et du Général Leclerc et de nouveau vers l'avenue de Gaulle.

Faussement perçue comme "désertée" par les automobilistes, la rue de la Liberté accueille pourtant plus de 100 véhicules par heure en continu, de 7h à 21h.

Les données de comptage sont consultables sur vert-le-petit.fr/cadre-de-vie

*Étude réalisée par la société Provence Comptage Routier (PCR) - Mesure et analyse de la circulation routière via des compteurs automatiques



Un terrain communal à vendre

Le terrain communal situé en bas de la ruelle Pichot, a été divisé en deux parcelles.

Sur la première, la création d'un parking public de 9 places – dont 3 en zone bleue – facilite l'accès à la pharmacie et favorise la vie du centre-bourg

La seconde partie (soit une parcelle indépendante de 380 m²) est destinée à la vente. Il s'agit d'un terrain constructible viabilisé. Le produit de cette vente permettra de financer le coût du parking.

Conformément à l'article L.1311-13 du Code général de la propriété des personnes publiques, la commune a sollicité le service des Domaines, qui a fixé la valeur d'achat du terrain.

Sur cette base, la municipalité met en vente ce bien au prix de 141 900 €.

RECENSEMENT

La population Vertoise en baisse

Les dernières données de l'INSEE permettent de faire un point précis sur l'évolution récente de la population à Vert-le-Petit.

Au 1^{er} janvier 2025, la commune compte 2 742 habitants.

De 2019 à 2025 : une baisse modérée

- En **2019**, Vert-le-Petit comptait **2 856 habitants**.
- En **2025**, la population s'établit à **2 742 habitants**.

Cela représente une diminution de **114 habitants**, soit **environ -4 % sur six années**.

Une évolution progressive, sans rupture brutale, qui s'inscrit dans **une dynamique de stabilisation**,

observable dans de nombreuses communes de taille comparable.

Une évolution à mettre en perspective

Cette baisse modérée s'explique notamment par :

- le renouvellement naturel de la population,
- les mouvements résidentiels (départs / arrivées),
- un développement communal volontairement maîtrisé.

Le rapport est consultable sur le site vertlepetit.fr



ACTUS!

La lettre d'information de Vert-le-Petit

Directrice de la publication : Laurence Budelot
 Rédaction & maquette : Mairie de Vert-le-Petit
 Adresse : 4, rue du Général Leclerc
 CS 30003 - 91710 Vert-le-Petit

Mail : mairie@vertlepetit.fr
 Téléphone: 01 64 93 24 02
 Photos : droits réservés
 Tirage : 1 350 exemplaires
 Imprimé sur papier 100% recyclé.

